



PRÉFET DE VAUCLUSE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2014281-0002 du 08 octobre 2014,

une enquête publique relative au projet de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin Calavon-Coulon sollicitée par le Président de la commission locale de l'eau (CLE) est ouverte du **03 novembre au 05 décembre 2014 inclus**.

Cette demande de révision impacte les départements de Vaucluse (28 communes) et des Alpes-de-Haute-Provence (8 communes). En application de l'article 2 de l'arrêté délimitant le périmètre du SAGE, la préfecture de Vaucluse est désignée comme autorité chargée d'organiser l'enquête publique.

Département de Vaucluse	Département des Alpes-de-Haute-Provence
- Apt, - Les Beaumettes, - Bonnieux, - Cabrières-d'Avignon, - Caseneuve, - Castellet, - Cavaillon, - Gargas, - Gignac, - Gordes, - Goult, - Joucas, - Lacoste, - Lioux, - Maubec, - Ménerbes, - Murs, - Oppède, - Robion, - Roussillon, - Rustrel, - Saignon, - Saint-Martin-de-Castillon, - Saint-Pantaléon, - Saint-Saturnin-lès-Apt, - Les Taillades, - Viens, - Villars.	- Banon, - Céreste, - Montjustin, - Oppedette, - Reillanne, - Sainte-Croix-à-Lauze, - Simiane-la-Rotonde, - Vachères.

Le Parc Naturel Régional du Luberon est responsable du projet. Des informations peuvent être obtenues auprès de monsieur Cédric PROUST au 04 90 04 42 06 – cedric.proust@parcduluberon.fr

Une commission d'enquête a été désignée par le Président du tribunal Administratif de Nîmes, comme suit :

- le président : Monsieur Yves LE HO, - les membres titulaires : Messieurs Gérard CHAMPEL et Alex SICILIANO
En cas d'empêchement de Monsieur LE HO, la présidence sera assurée par Monsieur CHAMPEL.

- Membre suppléant : Monsieur Michel MORIN, qui remplacera l'un des membres titulaires, en cas d'empêchement.

Un membre de la commission d'enquête recevra le public dans chacune des 07 mairies énoncées ci-dessous :

<u>Mairie d'APT (84) : siège de l'enquête</u> - 3 novembre de 14h à 16h30 - 19 novembre de 8h30 à 11h30 - 5 décembre de 14h à 16h30		
<u>Mairie de CAVAILLON (84) :</u> - 5 novembre de 13h15 à 17h15 - 21 novembre de 13h15 à 17h15 - 1 ^{er} décembre de 8h30 à 12h	<u>Mairie de GOULT (84) :</u> - 8 novembre de 9h à 12h - 28 novembre de 14h à 16h	<u>Mairie de CERESTE (04) :</u> - 7 novembre de 13h30 à 16h30 - 24 novembre de 9h à 12h - 3 décembre de 13h30 à 16h30
<u>Mairie d'OPPEDE (84) :</u> - 4 novembre de 13h15 à 16h45 - 4 décembre de 13h15 à 16h45	<u>Mairie de ST SATURNIN LES APT (84) :</u> - 10 novembre de 13h à 17h - 26 novembre de 13h à 17h	<u>Mairie d'OPPEDETTE (04)</u> - 4 novembre de 14h à 18h - 18 novembre de 14h à 18h.

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier (format papier ou numérique) et un registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture du public des 36 mairies. **Le dossier sera également consultable sur le site web : www.parcduluberon.fr**

Le public pourra adresser par écrit, au siège de l'enquête ses observations pendant toute la durée de l'enquête - **Mairie d'Apt** - Place Gabriel Péri - BP 171 – 84405 APT Cedex (Enquête publique - SAGE Calavon-Coulon).

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en adressant une demande - Services de l'État en Vaucluse - DDT de Vaucluse – service Eau et Milieux Naturels (SEMN), 84905 Avignon cedex 9, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant un délai d'un an, dans les 36 mairies du périmètre du SAGE, à la DDT de Vaucluse (SEMN) **et sur le site des Préfectures - de Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr**

- des Alpes-de-Haute-Provence : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr